

DEVENEZ
**ACTIONNAIRE
AU NOMINATIF**

+10%

de prime de fidélité

Pour tous, **le nominatif** c'est...

... **plus performant**

Profitez d'une **prime de fidélité** : un dividende majoré de 10%

... **plus pratique**

Conservez une totale **liberté de gestion** de vos actions

Recevez directement chez vous nos **convocations**
aux **assemblées générales**

... **plus proche**

Recevez systématiquement nos **publications** dédiées
aux actionnaires individuels

Soyez invités à nos **réunions d'actionnaires** dans votre région

Bénéficiez d'un **accueil téléphonique** réservé aux actionnaires
au nominatif :  **0 800 66 66 66**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

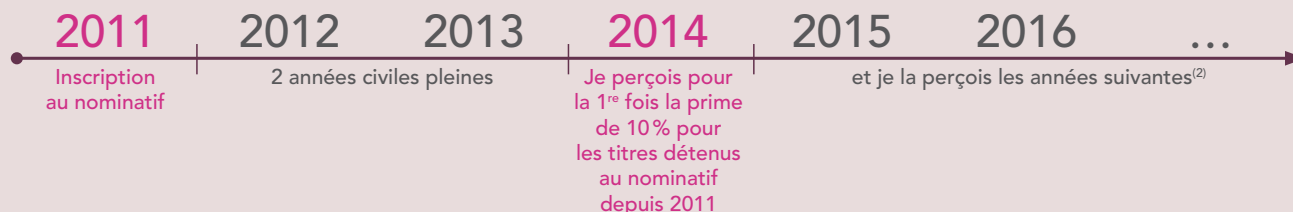
un **dividende majoré** de

+10%

avec **la prime de fidélité⁽¹⁾**

Votre fidélité est récompensée.

Depuis l'Assemblée Générale de 2009, L'Oréal offre une prime de fidélité. Concrètement, vos actions L'Oréal inscrites au nominatif pur ou administré, depuis plus de 2 ans en continu, bénéficieront dès 2014 d'une majoration de 10 % du dividende.



Le saviez-vous ?

La prime de fidélité est maintenue en cas de donation et de succession.

(1) Dans la limite de 0,5% du capital pour un même actionnaire, à la date de clôture de l'exercice écoulé.

(2) Vous bénéficierez de la prime de fidélité les années suivantes si vous conservez vos actions au nominatif.

À chacun son nominatif

Avec le **nominatif administré**, conservez vos habitudes de gestion

Vos actions restent sur votre compte titres habituel, dans votre établissement financier qui les inscrit au nominatif auprès de L'Oréal. Vous bénéficiez des avantages du nominatif* tout en conservant ceux d'un actionnaire au porteur.

Une gestion simple

Votre conseiller habituel dans votre banque ou votre établissement financier reste votre seul interlocuteur pour toutes vos opérations sur vos titres L'Oréal, comme pour le reste de votre portefeuille.

Vous conservez vos titres au sein de votre compte titres : vous continuez à recevoir vos relevés de titres et vos imprimés fiscaux avec l'ensemble de votre portefeuille.

Le maintien de vos actions dans votre PEA

Vous pouvez conserver vos actions L'Oréal au sein de votre PEA. Ainsi, vous cumulez la fiscalité avantageuse du PEA et les avantages du nominatif chez L'Oréal.

* Hors gratuité des frais de garde.



Renseignez-vous sur les frais de garde des actions au nominatif administré, susceptibles d'être majorés.

tif, choisissez le vôtre.

Avec le **nominatif pur**, réduisez vos frais de gestion

Vos actions sont inscrites à votre nom auprès du service titre de L'Oréal qui prend à sa charge les frais de garde. L'Oréal a mandaté la société BNP Paribas Securities Services pour gérer les titres au nominatif pur.

Une gestion avantageuse


Les **frais de garde sont gratuits** pour vos actions L'Oréal, quel qu'en soit le nombre. Vous bénéficiez également de la gratuité des frais de gestion courante.

L'Oréal a négocié pour vous **des frais de courtage très compétitifs**.

- Taux préférentiel de courtage de 0,15% HT avec un minimum de 6,10 euros HT.
- Commission de banque de 7,62 euros HT.

Le **dividende vous est adressé directement**, sans aucun frais.

Un contact personnalisé

Nous mettons à votre disposition un **accueil téléphonique personnalisé** au . Vous pouvez également à tout moment consulter votre compte, connaître vos avoirs ou la fiscalité applicable et passer vos ordres de Bourse en temps réel sur le site Internet sécurisé qui vous est dédié : www.planetshares.bnpparibas.com



L'Oréal rembourse les frais éventuels liés au transfert de vos actions au nominatif pur, à hauteur de 50 euros.

Ils ont choisi le nominatif

Actions L'Oréal au sein d'un PEA

“ Depuis quelques années, mes actions L'Oréal sont inscrites dans mon PEA. Aujourd'hui, avec le **nominatif administré**, je bénéficie du dividende majoré sans changer mon mode de gestion. ”

Marie T. (Lyon)

Gestion sous mandat

“ J'ai parlé de la prime de fidélité de L'Oréal à mon conseiller financier. Nous avons rapidement identifié les bénéfices du **nominatif administré**. Mes actions L'Oréal sont toujours gérées par mon conseiller, mais sont maintenant éligibles au dividende majoré. ”

Pierre H. (Paris)

Optimisation des coûts de gestion

“ Je souhaitais réduire les frais liés à mes actions. Quand j'ai découvert le **nominatif pur** de L'Oréal, j'ai tout de suite transféré mes titres au nominatif pur. Depuis, je ne paie plus de frais de garde. Par ailleurs, L'Oréal m'a remboursé 50 euros sur les frais liés au transfert de mes titres. ”

Eric C. (Poitiers)

Frais de courtage réduits

“ Grâce au **nominatif pur**, j'achète des actions L'Oréal et bénéficie de frais de courtage particulièrement compétitifs. ”

Roland M. (Marseille)

Pourquoi pas vous ?

Plus d'avantages financiers	Nominatif pur	Nominatif administré
Profitez d'un dividende majoré de 10%	●	●
Bénéficiez de la gratuité des frais de garde	●	○
Conservez les avantages de votre PEA	○	●
Plus de services		
Recevez directement votre convocation à l'Assemblée Générale	●	●
Un site dédié vous permet de gérer en temps réel vos actions L'Oréal	●	○
Vous conservez vos interlocuteurs financiers habituels	○	●
Vous conservez une vision globale de votre portefeuille (gestion, fiscalité)	○	●
Plus de proximité		
Recevez systématiquement nos documents d'information (lettre aux actionnaires...)	●	●
Vous êtes invités à nos réunions d'actionnaires	●	●
Vous disposez d'un accueil téléphonique réservé aux actionnaires au nominatif	●	●

● Vous bénéficiez de cet avantage ○ Vous ne bénéficiez pas de cet avantage

Transférez facilement vos actions L'Oréal au nominatif

Le nominatif vous intéresse ?

Remplissez l'ordre d'inscription au nominatif administré ou pur ci-dessous, et **adressez-le à votre banque ou établissement financier qui se chargera de le transmettre à BNP Paribas Securities Services.**

Attention au délai de transfert ! Nous vous conseillons de transmettre cet ordre d'inscription avant le **10 décembre 2011** afin de pouvoir bénéficier de la prime de fidélité dès 2014.

Je soussigné(e)

Prénom Nom

Nom de jeune fille

Adresse

Code postal Ville

Adresse e-mail

Titulaire du compte n° Ouvert à mon nom chez ⁽¹⁾

Au choix :

- Demande, par la présente, la conversion au **nominatif administré** de ⁽²⁾ actions L'Oréal (code Isin FR0000120321) détenues actuellement dans vos livres sous la forme au porteur.
- Demande, par la présente, le transfert au **nominatif pur** de ⁽²⁾ actions L'Oréal (code Isin FR0000120321) détenues actuellement sur le compte n° à BNP Paribas Securities Services – adhérent Euroclear n°30 – en nature de compte 09, à l'adresse ci-dessous :

Service Actionnaires de L'Oréal
BNP Paribas Securities Services
G.C.T. Emetteurs
Grands Moulins de Pantin
9 rue du débarcadère
93761 PANTIN CEDEX
FRANCE

Fait à Le Signature

En aucun cas ce formulaire ne doit être retourné à L'Oréal ni à BNP Paribas Securities Services.

(1) Nom de la banque / de l'intermédiaire financier gestionnaire des titres - (2) Nombre d'actions

En pratique...

Si je m'inscris au nominatif, est-ce que je pourrais vendre aussi facilement mes titres ?

Vos actions au nominatif sont bien entendu disponibles à tout moment, comme les titres au porteur. Vous conservez une liberté totale de gestion de vos actions.

Quelle est la fiscalité sur les actions détenues au nominatif ?

La conservation de vos titres au nominatif n'a aucune incidence fiscale. La fiscalité des titres au nominatif est la même que celles des titres au porteur. Si vous détenez vos titres L'Oréal dans le cadre d'un PEA et souhaitez bénéficier des avantages du nominatif, le nominatif administré est pour vous.

Y a-t-il un coût associé au transfert de mes actions L'Oréal au nominatif ?

Certains intermédiaires financiers prélèvent des frais pour le transfert d'actions vers le nominatif pur. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre banque et nous vous rappelons que L'Oréal vous rembourse vos éventuels frais de transfert à hauteur de 50 euros.

Comment obtenir le remboursement des frais de transfert de mes actions L'Oréal au nominatif pur ?

Transmettez votre demande de remboursement accompagnée d'un justificatif de vos frais de transfert et d'un Relevé d'Identité Bancaire à l'adresse suivante :
Service Actionnaires de L'Oréal
BNP Paribas Securities Services
G.C.T. Emetteurs
Grands Moulins de Pantin
9 rue du débarcadère
93761 PANTIN CEDEX
FRANCE

Quel est le délai de transfert de mes actions au nominatif ?

Les délais sont variables selon les établissements financiers. Nous vous recommandons de vous renseigner auprès de votre banque. N'oubliez pas que pour bénéficier du dividende majoré dès 2014, l'inscription de vos titres au nominatif pur ou administré doit être effective au plus tard le 31 décembre 2011.

Pour toute question, contactez-nous !

 **N° Vert 0 800 66 66 66**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou +33 1 40 14 80 50 depuis l'étranger.